



DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE  
CANTON DE SAILLANS  
COMMUNE DE SAILLANS

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**PRESENTS** : M. François PEGON ; M. Alain MACHET ; M. Jean-François PECCOUD ; M. Charles DESBOIS ; M. Freddy MARTIN ; M. Hervé ROMAND ; Mme Nadine GUINARD ; M. Jean Claude MIEGE ; Mme Annette GUEYDAN ; Mme Delphine FONTAYNE ; M Michel BERNARD ; Mme Michèle CLOUET à compter de 20h40

**ABSENTS EXCUSES** : M Elie MAROGLOU ; Mme Bénédicte JAFFRE

**ABSENTS NON EXCUSES**:

Date de la convocation : 7 mai 2013

**Secrétaire de séance** : Michel-Henri BERNARD

**Quorum** : M. le Maire constate que le quorum est atteint avec la présence de onze conseillers municipaux à l'ouverture de la séance (8 conseillers minimums). Aucun conseiller n'est titulaire de pouvoir.

#### Ordre du jour

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **ADOpte** l'ordre du jour transmis lors de la convocation à la présente séance.

#### 1/ Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal (joint)

Il est précisé que la mention du pouvoir donné à Annette GUEYDAN pour la représentation de Michèle CLOUET est une erreur de rédaction, le même compte rendu mentionnant bien la présence ce jour là de Mme CLOUET.

L'erreur a été corrigée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **ADOpte le compte rendu du dernier conseil municipal.**

#### 2/ Mise à disposition d'un bien communal (barnum)aux associations - tarif

Monsieur le troisième adjoint rappelle que la commune a procédé à l'achat d'un barnum pour se protéger des intempéries à l'occasion de manifestations publiques.

Il paraît utile d'envisager de le mettre à disposition des associations pour des manifestations ponctuelles.

Dans ces conditions, il convient de fixer un tarif de caution.

Il est proposé qu'il se situe à la valeur du prix d'achat (matériel neuf) soit 300 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **FIXE** le tarif de caution du barnum mis à disposition aux associations à 300 €.

#### 3/ Décision modificative au budget général n° 1

Monsieur le premier adjoint expose les décisions modificatives qu'il convient d'adopter pour ajuster les prévisions budgétaires (budget général). Cela concerne le déficit d'investissement reporté qui, à la suite d'une erreur de calcul, se trouve supérieur au déficit réel à reporter de 2134 €. Cette différence doit faire l'objet d'un ajustement de prévision. Il est proposé de réduire le niveau d'emprunt prévu à due concurrence.

Chapitre	Compte	Valeur	Section	Opération
001		-2134€	Invest. Dépense	Financière
16	1641	- 2134€	Invest. Recette	Financière

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- **ADOpte** la décision modificative proposée ci-avant,

#### 4/ Diagnostic des travaux restant à mener sur l'église Saint-Géraud

**Arrivée de Michèle CLOUET à 20h40.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'une remise à plat des études menées sur l'église Saint-Géraud, tenant compte des travaux déjà réalisés et intégrant certains points qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'alors par l'architecte en chef des monuments historiques.

L'Etat et le conseil général de la Drôme sont susceptibles de participer au financement de cette étude diagnostic qui doit permettre l'achèvement de l'ensemble des travaux structurels et de restauration intérieure de l'édifice.

Le coût de cette étude, qui doit s'appuyer sur la réalisation de relevés préalables, s'élève à 12 677€ HT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE d'engager une étude diagnostic des travaux structurels extérieurs et intérieurs restant à mener sur l'église Saint-Géraud pour un coût estimé à 12 677 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme et de l'Etat pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette étude par décision modificative ultérieure au cours du présent exercice,

5/ Subvention à l'association Challenge « Charles et Alice » pour le Marathon Nature 2013

Monsieur le premier adjoint propose de soutenir à nouveau cette manifestation qui se déroule chaque année à Saillans et qui est organisée avec rigueur. L'aide sollicitée est de 150 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ALLOUE une subvention de 150 € à l'association organisatrice du challenge Charles et Alice en 2013, Marathon qui se déroule notamment sur Saillans,

6/Raccordement postal – achèvement de l'opération - demande de soutien financier auprès du conseil général

Monsieur le quatrième adjoint indique qu'il convient d'augmenter les crédits affectés à l'opération de raccordement postal compte tenu des frais importants de pose des plaques.

Ce dépassement s'établit à 9539 € HT. La pose est programmée pour l'été en centre village, et à l'automne pour les extérieurs. Chaque habitant recevra à son adresse l'information de la future adresse qu'il devra utiliser.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de réaliser l'achèvement des travaux de raccordement postal conformément à l'engagement initial et les coûts complémentaires exposés ci-avant de 9539 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette étude par décision modificative ultérieure

7/ Projet d'isolation thermique du bâtiment mairie école (façade nord)

Monsieur le deuxième adjoint expose le projet.

Conformément à l'audit énergétique mené sur le bâtiment mairie / écoles, des travaux d'isolation thermique doivent être menés prioritairement dans les combles et sur la façade nord du tènement.

Les travaux dans les combles ont été menés et achevés en 2012.

Une nouvelle tranche de travaux est en cours d'estimation pour l'isolation de la façade nord.

Le soutien du conseil général est sollicité pour cette seconde phase qui doit permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité énergétique de ce bâtiment ancien. Une déclaration préalable devra être déposée et recueillir l'avis favorable des bâtiments de France.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de réaliser l'isolation de la façade nord du bâtiment mairie école,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de ces travaux par décision modificative ultérieure

8/Création d'un équipement couvert salle des fêtes / salle polyvalente aux normes sécurité et accessibilité - Demande d'inscription de demande de subvention au conseil général de la Drôme au titre des grands projets structurants de la prochaine mandature.

Monsieur le maire rappelle que ce projet structurant majeur est en cours de réflexion et d'élaboration pour sa mise en œuvre au cours des prochaines années. La commune est accompagnée dans sa démarche par le CAUE.

Une concertation est engagée à ce titre avec l'ensemble des acteurs associatifs de la commune et du territoire du pays de Saillans. Ce travail tiendra compte également de la situation des équipements déjà présents sur le territoire.

Naturellement, une estimation précise et détaillée sera établie lors de délibérations ultérieures qui fixeront précisément le contour du projet et son coût.

Néanmoins, d'ores et déjà, compte tenu du coût et de l'intérêt communal et cantonal majeur de ce projet, il est proposé qu'il soit dès à présent soumis au conseil général de la Drôme pour son financement au titre des grands projets structurants

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE du principe de la réalisation d'un nouvel équipement de type salle des fêtes / salle polyvalente à Saillans

- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement départemental parmi les grands projets structurants, compte tenu du coût et de son intérêt communal et cantonal majeur,

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

9/Création d'une maison sport nature découverte – Demande d'inscription de demande de subvention au Conseil général de la Drôme au titre des grands projets structurants de la prochaine mandature

Monsieur le maire expose le projet. Il rappelle que ce projet structurant majeur est en cours de réflexion et d'élaboration pour sa mise en œuvre au cours des prochaines années. La commune est accompagnée dans sa démarche par un bureau d'étude financé par le conseil régional Rhône Alpes au titre du chèque expertise tourisme. Naturellement, une estimation précise et détaillée sera établie lors de délibérations ultérieures qui fixeront précisément le contour du projet et son coût.

Néanmoins, d'ores et déjà, compte tenu du coût et de l'intérêt communal et cantonal majeur de ce projet, il est proposé qu'il soit dès à présent soumis au conseil général de la Drôme pour son financement au titre des grands projets structurants ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE du principe de la réalisation d'un nouvel équipement de type maison sport nature découverte à Saillans  
- SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement départemental parmi les grands projets structurants, compte tenu du coût et de son intérêt communal et cantonal majeur,  
10/Réhabilitation du patrimoine vernaculaire – demande de financement au titre du CDDRA et du conseil général de la Drôme (enveloppe cantonale et « + » patrimoine) »

Monsieur le deuxième adjoint expose le projet.

Ce projet consiste dans la promotion et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire de Saillans (fontaines, bélière et autres éléments du patrimoine local ayant une fonction sociale par le passé).

Il s'appuie sur un riche patrimoine local et sur l'initiative et le soutien combiné de plusieurs acteurs du patrimoine de Saillans parmi lesquels figure en premier lieu l'association Vivre à Saillans qui a choisi de mener à bien ce projet avec la commune.

Un travail important d'état des lieux est en cours. Il doit permettre non seulement la remise en état du patrimoine en tant que tel, mais aussi assurer sa mise en valeur et son inscription dans une action touristique d'ensemble incluant l'ensemble des catégories d'usagers et également les jeunes. De ce point de vue, le parcours envisagé à Saillans présente plusieurs avantages en terme d'accessibilité notamment. L'intervention du GRETA de Die est prévue, permettant ainsi de donner une dimension sociale d'insertion au projet.

Cette action s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'action figurant au titre du CDDRA et soutenu par la région Rhône Alpes. Le conseil général de la Drôme peut également soutenir cette action au titre de l'aide aux communes et du « + » patrimoine. Une estimation, qui sera précisée et détaillée prochainement, a été transmise par l'association Vivre à Saillans et situe le coût des travaux à 15 000 € HT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de réaliser les travaux de restauration du patrimoine vernaculaire en partenariat avec l'association Vivre à Saillans pour un coût estimé de 15 000 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil régional Rhône-Alpes (CDDRA) et du conseil général de la Drôme (aide aux communes et « + patrimoine) pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette opération par décision modificative ultérieure

11/Travaux de voirie 2014 – demande de financement au conseil général de la Drôme

Monsieur le deuxième adjoint indique que, selon les éléments obtenus, et qui seront précisés par une délibération ultérieure, le coût des travaux à réaliser sur la voirie peut être estimé à 50 000 € HT.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de réaliser le programme de travaux de voirie pour 2014 pour un montant estimé de 50 000 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme (aide aux communes) pour le financement de cette opération,

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

12/Panneau électronique d'information – demande de financement au conseil général de la Drôme et à la région Rhône Alpes (CDDRA/ Biovallée)

Monsieur le troisième adjoint expose le projet destiné à améliorer l'information des habitants et des personnes de passage à la fois sur la vie à Saillans et les nombreuses animations qui s'y tiennent.

Il indique que ce programme part du constat d'un besoin d'amélioration de la circulation de l'information.

Ce projet présente un intérêt cantonal dans la mesure où il peut également être un support pour les actions se menant plus globalement sur le territoire du pays de Saillans.

Son coût estimatif s'établit à 18 000€ HT dont 15 000 € pour l'équipement et 3000€ pour son installation.

Son emplacement serait situé au carrefour du fossé, principal lieu de convergence du public à Saillans.

L'avis des bâtiments de France a été demandé pour assurer la meilleure adéquation de cet équipement utile avec l'environnement protégé de l'église Saint-Géraud et du centre de Saillans.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre) des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- DECIDE de réaliser l'installation d'un panneau d'information électronique pour un coût estimatif de 18 000€ HT

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme (aide aux communes) pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

13/ Création d'un pôle sportif quartier les Chapelains – demande de financement au conseil général

Monsieur le maire expose le projet.

Une première estimation a été réalisée, tenant compte des travaux menés précédemment pour le vestiaire sportif situé à proximité et qui sera prochainement précisée et détaillée.

La notion de pôle sportif quartier les Chapelains, libellé du présent projet, consiste à poursuivre la mise en œuvre des installations et équipement dédiés aux équipements sportifs déjà disponibles sur le quartier dans une démarche fonctionnelle et cohérente.

Dans cette perspective, les nouveaux équipements viendraient en complément du nouveau vestiaire et en substitution du club house existant, pour former un véritable lieu d'accueil polyvalent des activités sportives, adapté et performant, directement à proximité des terrains de jeux.

Ce projet comprend ainsi

- La création d'un "club house" adossé au vestiaire multi sport qui comprenne une salle de réunion, 4 à 5 boxes de rangement de matériels (Tennis, foot, basket...), une toiture avec des panneaux pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage du sol.

- des travaux de restauration du petit bâtiment situé à proximité du vestiaire et la création d'un préau dans la prolongement de ce bâtiment.

- des aménagements extérieurs.

Le coût estimé s'élève à 187 500 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- DECIDE de réaliser les travaux de création d'un véritable pôle sportif quartier les Chapelains, pour un coût estimé de 187 500 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil général de la Drôme (aide aux communes pour le financement de cette opération qui présente un intérêt cantonal,

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette opération par décision modificative ultérieure

14/ Création de jardins familiaux communaux quartier les Chapelains – demande de financement au conseil général et à la région Rhône Alpes (CDDRA/ Biovallée)

Monsieur le maire expose le projet.

Situé dans le périmètre du projet de pôle sportif envisagé quartier les Chapelains, sa mise en œuvre permettrait de poursuivre l'aménagement de ce secteur pour les activités de loisirs au bénéfice des habitants de Saillans.

Il s'inscrit de manière cohérente dans une volonté de s'accaparer pour des activités de loisirs et de sports, les terrains communaux jusqu'alors inutilisés dans ce secteur.

Ce projet comprendra clôture, portail, restauration de la maisonnette pour stocker du matériel de motoculture, cabanes de jardin, petit réseau d'alimentation en eau, espace compost, préparation du terrain au jardinage.

Le coût estimé s'élève à 20 000 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- DECIDE de la création de jardins familiaux communaux quartier les Chapelains pour un coût estimé de 20 000 € HT,

- SOLLICITE le soutien du conseil régional Rhône-Alpes (CDDRA) et du conseil général de la Drôme (aide aux communes) pour le financement de cette opération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

- PROCEDERA à l'intégration budgétaire de cette opération par décision modificative ultérieure

15/ Délégation de maîtrise d'ouvrage du conseil général à la commune de Saillans pour la réalisation de travaux d'infrastructure sur la RD 493 (entre le fossé et la galerie paravalanche – RD 493)

Monsieur le deuxième adjoint rappelle le programme de la grande rue.

Situé sur une route départementale, une délégation de maîtrise d'ouvrage du conseil général à la commune est nécessaire pour mener à bien ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- DECIDE d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage du conseil général de la Drôme pour la mise en œuvre du programme d'infrastructure de la grande rue et de la rue du Faubourg du Temple sur la RD 493 en agglomération

- MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,

16/ Fusion de la communauté de communes du pays de Saillans, de la communauté de Communes du Crestois avec extension du périmètre à la commune de Crest – nombre et répartition des délégués à compter du renouvellement général des conseils municipaux

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de confirmer, au-delà du renouvellement des conseils municipaux en mars 2014, la représentation déjà admise par une précédente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés**

- DECIDE d'adopter les modalités de représentation suivantes au sein de la future intercommunalité à compter du renouvellement général des conseils municipaux :

Strates	Membres titulaires par commune	Communes concernées
Communes > 5001 habitants	11	Crest
Communes de 2001 à 5000 habitants	4	Aouste sur Sye
Communes de 751 à 2000 habitants	3	Mirabel et Blacons ; Piégros la Clastre ; Saillans
Communes de 1 à 750 habitants	1	Aubenasson ; Vercheny ; La Chaudière ; Espenel ; Aurel ; Saint-Benoit en Diois ; Véronne ; Saint Sauveur en Diois ; Chastel Arnaud ; Rimon et Savel

#### QUESTIONS DIVERSES

La commission grande rue se réunira avec le maître d'œuvre le 21 mai à 19h30. Réunion publique le 30 mai à 19h30 salle de l'ancienne perception.

Dimanche 19 mai les « cyclades des collines » passera dans Saillans (cyclotourisme).

Maison de l'enfance : le projet, en recul de la voirie, a été accepté par les bâtiments de France.

Sur proposition de l'association Pays de Saillans Vivant lors de sa dernière assemblée générale, il a été décidé de mettre à disposition du public, à l'accueil de la mairie, un cahier permettant de formuler des propositions sur les aménagements en cours ou prévus..

**La séance est close à 22h20**

**Le secrétaire de séance,**